

Nombre de membres  
en exercice : 22

Nombre de membres  
présents ou représentés : 17

Date de la convocation :  
11 juin 2025

L'An deux mille vingt cinq,  
le 30 juin à 10 heures 00 minutes,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes des Deux Rives dûment convoqué, en session ordinaire, en date du 11 juin 2025, s'est réuni dans la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur ZANIN Daniel, en l'absence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président, empêché.

### **2025-D-5-2-2-31 Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du CIAS du 07 avril 2025**

#### **Présents :**

Madame BARDOLS Geneviève, Madame CLUCHIER Marie Christine, Madame CONTANT Véronique, Monsieur CRISTIN Robert, Monsieur DINIZ-DUPRAT Jean Luc, Madame DUBURC Sylvie, Madame DUCASSE Marie-Noëlle, Madame DUJAY-BLARET Janine, Madame ESCUDÉ Vanessa, Madame MALOSSE Sylvie, Monsieur MARCHIOL Lido, Monsieur MÉRIEL Guy, Madame VRECH Régine, Monsieur ZANIN Daniel,

#### **Procurations :**

Madame BOUSSIÉ Anne-Marie à Monsieur ZANIN Daniel, Madame GAILLARD Elisabeth à Madame VRECH Régine, Madame MAERTEN Marie-Bernard à Madame MALOSSE Sylvie,

#### **Absents :**

Monsieur BENVENUTO Raymond, Monsieur BONGIOVANNI Gérard, Monsieur DUPUY Jean, Monsieur GROTTO Serge, Madame PÈRE Catherine,

Est désignée secrétaire de séance : Madame DUJAY-BLARET Janine

**Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du CIAS du 07 avril 2025**

Service émetteur : CIAS

Rapporteur : Monsieur ZANIN Daniel, Vice-Président du CIAS

Sur la proposition de Monsieur le Vice-Président du CIAS et suite au procès-verbal de la séance du 07 avril 2025 qui fut adressé aux membres du Conseil d'Administration préalablement à la séance du 30 juin 2025,

Le conseil d'Administration,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du CIAS du 07 avril 2025 dans toutes ses dispositions.
- AUTORISE Monsieur Jean-Michel BAYLET Président du CIAS ou en son absence Monsieur Daniel ZANIN, Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour,  
mois et an que ci-dessus

Pour extrait conforme,  
Valence d'Agen, le 30 juin 2025



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**  
Centre Intercommunal  
d'Action Sociale

Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président du CIAS,

Daniel ZANIN

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 01 JUIL. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légales le 01 JUIL. 2025

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montauban dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*